

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 29 juin 2017, actant la rétrocession de fossés des stations de relèvement et de bas-côtés de voirie dans la zone industrielle de Dunkerque et Grande-Synthe au bénéfice de la Communauté Urbaine de Dunkerque, fossés cadastrés à Grande-Synthe sur la parcelle AH 60 et cadastrés à Dunkerque sur les parcelles cadastrées 460 AV 24, 460 AV 70, 460 AT 1, 460 AT 17, 460 AT25, 460 AT 47, 460 AT57, 460 AT 58, 460 AT 60, 460 AT 62, 460 AT 92, 460 AT93, 460 AT 139 et 460 AT 140, à titre gratuit.

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Laurent VANDEWOESTYNE**, Chargé d'opérations immobilières, ou en cas d'absence à **Monsieur Philippe DEVILLIERS**, Directeur immobilier, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités afférentes à cette rétrocession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 6 décembre 2018



**Philippe HOURDAIN**  
Président